

Bonjour à tous

Tout comme vous je scrute avec intérêt le moindre signe qui pourrait nous permettre de vous annoncer la réouverture tant attendue de nos clubs, Tout comme vous **je suis les parutions au journal officiel des décrets qui préciseront les conditions d'une réouverture même partielle des ERP de type L**, Tout comme vous je constate les informations municipales de certaines villes de France annonçant la réouverture des maisons des associations... Mais à ce stade je ne peux, bien malheureusement vous commenter voire vous préciser les dates et les conditions qui nous permettraient une information fiable aux présidents de clubs.

Emmanuelle qui suit jour après jour ce dossier nous précise :

Réouverture possible au 19 mai ?

1- Les ERP de type L pourraient rouvrir **au 19 mai avec une jauge à 35 %** et ce nationalement. A date, aucun décret n'est paru et cette parution risque de n'intervenir qu'un ou deux jours avant le 19 mai.

2- Cependant, **des restrictions locales peuvent être imposées tant par le Préfet que par le Maire.**

3- **Comment calculer la jauge à 35 % : soit l'attestation de sécurité-incendie que le club possède mentionne un nombre de personnes et c'est ce nombre qu'il faut prendre comme référence ex : 100 personnes en temps normal mais au 19 mai réouverture avec 35 personnes seulement, soit l'attestation fait référence à une surface et une classification :**

**Pour les salles de réunions sans spectacle
1 personne/m2 de la surface totale de la salle.**

Pour les salles multimédia

Selon la déclaration du maître d'ouvrage avec une personne/2 m2 de la surface totale de la salle.

4- **Enfin si la réouverture est actée au 19 mai, dans un premier temps, les consommations ne seront pas autorisées et les « gestes barrières » ainsi que la distanciation sociale continueront de s'appliquer.**

5- **Au 9 juin**, augmentation de la capacité d'accueil, selon les cas 50 ou 65 % (à préciser pour le cas précis des clubs de bridge) et reprise de la restauration (buvettes et autres) si la situation locale le permet.

6- **Au 30 juin** : fin des jauges mais maintien des « gestes barrières » et de la distanciation sociale.

Dans cette période où nous devons collégialement gérer l'incertitude, nous finissons la saison avec un deuxième E-Trophée par paires qui j'espère clôturera cette deuxième "année bridge" affectée par la pandémie. Néanmoins, pour ne pas interférer sur l'ouverture possible de certains clubs, nous vous recommandons d'organiser le premier tour plutôt en fin d'après-midi ou en début de soirée.

Amitiés à tous et bonne fin de journée,

Franck